



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.o.412.12.

Notification
aux Etats signataires ou contractants de
l'ACCORD
INSTITUANT LE LABORATOIRE EUROPEEN DE
BIOLOGIE MOLECULAIRE
signé à Genève le 10 mai 1973

RATIFICATION DE LA REPUBLIQUE D'AUTRICHE

Se référant à l'article XVII, paragraphe 1,
lettre b) de l'accord précité, le Département Politique
Fédéral a l'honneur d'informer les Etats signataires ou
contractants que le 26 septembre 1975 le Gouvernement de
la République d'Autriche a déposé auprès du Département
Politique un instrument portant ratification de l'Accord
instituant le Laboratoire européen de biologie moléculaire,
signé à Genève le 10 mai 1973.

En application de l'article XV, paragraphe 4,
lettre b), ledit accord est entré en vigueur pour l'Autriche
le 26 septembre 1975.

Berne, le 2 octobre 1975.

